

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1985)

Heft: 13: Le nouveau droit matrimonial

Rubrik: Quelques activité passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques activités passées...

24 mai

Pour la sortie du numéro d'Inform'elles, une conférence de presse eut lieu ce matin-là.

Madeline Gentil, Mariethé Mertenat, Monique Muller, membres de la Commission du BCF, accueillèrent les journalistes avec Marie-Josèphe Lachat. Le dossier du dernier numéro d'Inform'elles, consacré à l'initiative dite "Pour le droit à la vie", avait été établi par la Commission du BCF, il fut donc présenté par une délégation de celle-ci.

Les conclusions auxquelles était arrivée la Commission, au terme de son analyse de l'initiative, suscitèrent la question du droit qu'a un service administratif ou une commission de prendre position face à un objet soumis en votation populaire. Il fut répondu que la Commission, en ce cas précis, avait estimé être de son devoir d'informer la population des conséquences que pouvait avoir l'initiative, conséquences énumérées par le Conseil fédéral dans son Message aux Chambres d'ailleurs. Au vu de ces conséquences, la Commission décida de faire part de son avis, net et clair; cela faisait partie de l'information que doit donner la Commission aussi bien que le BCF lorsqu'il s'agit de condition féminine. Ce devoir d'information nous contraint encore davantage lorsque la question est délicate et difficile, comme dans le cas de cette initiative.

13 juin

Monique Bauer-Lagier et Gilles Petitpierre sont venus nous entretenir de la révision du droit matrimonial à Glovelier. C'est Valentine Friedli et Roger Schaffter qui introduisirent les conférenciers et animèrent les débats, en tant que co-présidents du Comité d'action en faveur du

nouveau droit matrimonial.

La Conseillère aux Etats présenta les effets généraux et les éléments marquants de la révision : nom de l'épouse, droit de cité, signature conjointe, revenu à disposition du conjoint qui voue ses soins au ménage et à l'éducation des enfants, etc. Rappelant quelques aspects des discussions qui eurent lieu lors des débats aux Chambres, elle montra à quel point cette révision était urgente et combien elle répondait aux attentes de justice et d'équité.

Le Conseiller national, lui, expliqua les nouvelles dispositions concernant les successions et le droit transitoire. Dans les détails, il démantela les arguments des opposants disant : "ils n'ont probablement pas lu le projet de révision car ils attaquent le nouveau droit sur des défauts qu'il n'a pas !"...

Comme nous étions à la veille de l'anniversaire du 14 juin 1981, date des votations du principe de l'égalité entre hommes et femmes, et du 14 juin 1983, date de la création du Centre de liaison des associations féminines jurassiennes, celui-ci, par la voix de sa Présidente, Betty Cattin, marqua l'événement en offrant le verre de l'amitié et les délicices préparés par l'Association des paysannes jurassiennes.

C'est ainsi que l'Association des paysannes jurassiennes annonça la sortie imminente de son livre de recettes : "Vieilles recettes de chez nous"... à lire et à pratiquer, absolument !



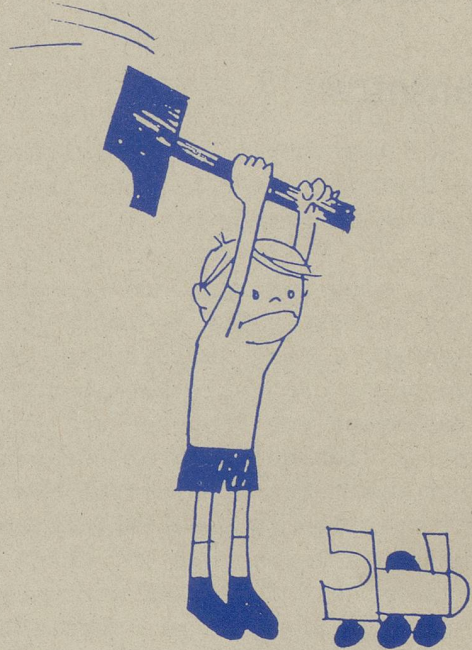
A propos d'agressivité

Dans sa séance de juin, le groupe Maternité/Paternité a parlé du thème de l'agressivité de l'enfant : le petit qui mord, le moyen qui frappe, le plus grand qui insulte... L'agressivité existe dans chaque individu, parfois simplement comme une manière d'exercer et de mesurer son pouvoir (par exemple sur les animaux), ou souvent en tant que réaction aux frustrations produites par l'environnement. Dans ce cas, et même si elle nous dérange, l'agressivité est une réaction positive. Car l'enfant qui est trop souvent empêché, limité, perd le goût de vivre, l'enthousiasme. Il y en a beaucoup, de ces enfants ou anciens enfants bien adaptés aux exigences de leurs parents ou d'une vie deshumanisée, ayant perdu toute spontanéité, toute créativité ... et, finalement, leur personnalité.

Il est normal de se sentir agressif, mais il n'y a que peu de façons socialement admises de l'exprimer : voilà ce que l'enfant doit acquérir. La violence doit être contrôlée, mais l'enfant apprendra de ses parents qu'elle peut être apaisée, canalisée, sublimée ou vécue symboliquement dans le jeu. Mais si l'enfant joue à la guerre, ce peut être aussi pour décharger l'angoisse que provoquent en lui d'autres images de violence.

* * * * *

Nous avons parlé, lors de notre réunion, de l'agressivité de nos enfants, de ses causes, de notre attitude en face de cette situation. Mais nous avons parlé aussi - trop peu, hélas - de notre propre agressivité. Notre énervement, le ton excédé pour dire : "Qu'est-ce que tu veux ENCORE ?" Toutes les fois où l'enfant est tiré, forcé, contraint, dérangé, frappé même. Et pourquoi nous, les mères, sommes-nous agressives ? On pourrait parler de notre rôle et de son statut dans notre société, des innombrables tâches quotidiennes... Il y aurait certes, beaucoup à dire, mais soyons réalistes : il s'agit en fait, presque toujours, d'un pro-



blème de temps; pas le temps d'expliquer, d'attendre, de discuter, d'écouter, de proposer autre chose, de s'asseoir avec l'enfant... Sitôt nés, nos petits sont jetés dans la tornade dévastatrice du tyran despotique d'aujourd'hui : LE TEMPS.

Un autre problème pourtant à l'origine de l'agressivité familiale, c'est l'hésitation, qui peut tourner à l'incohérence. Il y a des "non" clairs, catégoriques, évidents. Pas de difficultés avec ceux-ci. Mais il y a aussi tous les "non, mais", les demi-non. Et plus l'on intervient dans les activités de l'enfant, plus ces non-là se multiplient.

Etre de bons parents, cela comporte deux exigences majeures : être disponibles (en temps, en amour, en énergie, en joie de vivre!...) et être clairs dans les interventions.

Ma conclusion (toute personnelle) est que, pour que les futurs adultes soient libérés de leur égoïsme, de leur résignation et... de leur agressivité, il faut que, dès la petite enfance, ils soient comblés dans leurs besoins élémentaires : amour, présence bienveillante et complice, limites claires et précises. Prenons le temps nécessaire.